

Département de
MOSELLE

Arrondissement de
METZ-CAMPAGNE

Conseillers en fonction :
19

Conseillers votants :
15

Conseillers absents représentés :
3

Conseillers présents :
12

COMMUNE DE REMILLY

----- *Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal*

Séance du 9 mars 2015

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie STABLO

Présents : STABLO - THIRIAT - SCHARFF - FERRY - KIEFFER -
BOUCHE - BOURGUIGNON - BURTIN - CHRISMENT -
LAURENT - RAGUSA - WEISBECKER

Absents représentés : Patrick JOUAN (procuration à Bernard
THIRIAT) - Marie-Ange HEROLD (procuration à Evelyne KIEFFER) -
Florence IVARS (procuration à Jean-Marie STABLO)

Absents excusés : Jean-Yves OUDIN - Pierre FAOU - Angélique JOULIN

Absents : Thierry WOLF

Date de la convocation : 2 mars 2015

Monsieur Pierre BURTIN a été désigné secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 janvier 2015

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 19 janvier 2015.

N° 1. 1-1 Marchés publics : extension des écoles – avenants aux marchés

Le Maire fait un point sur les travaux de rénovation et d'extension des écoles élémentaire et maternelle. La commission a proposé des travaux complémentaires de désamiantage sur le sol de l'entrée de l'école primaire et des modifications sur l'abri-vélo de la maternelle.

Le Maire soumet au Conseil Municipal les avenants retenus par la commission d'appel d'offres :

Avenant 4 au lot 1. Gros œuvre : Entreprise OLIVO :

Pour divers travaux de voirie en plus et en moins aux écoles : - 17 646.00 € HT soit - 21 175.20 € TTC.

Avenant 3 au lot 9 : Revêtement sols – faïence – Entreprise S2B :

Tapis dans les entrées : 1 680.00 € HT soit 2 016.00 € TTC.

Avenant 2 Lot 6 : Plâtrerie - Isolation – SEE LAUER :

Enduit en plâtre traditionnel dans l'extension de l'école primaire : 3 584.00 € HT soit 4 300.80 € TTC.

Avenant 2 au lot 13 : Electricité - EIFFAGE :

Travaux divers d'électricité : 2 853.37 € HT soit 3 424.04 € TTC

Le Maire précise que les crédits prévus au budget couvrent le montant des avenants.

Le Conseil Municipal retient la proposition de la commission travaux et autorise le Maire à signer les avenants.

(délibération votée à l'unanimité)

N° 2. 8-3 Travaux de branchement pluvial à l'école

Du fait de l'extension du bâtiment abritant l'école élémentaire, les surfaces de toiture sont augmentées et le diamètre du réseau pluvial existant est insuffisant pour permettre un écoulement satisfaisant.

L'adaptation du réseau, à l'intérieur de la cour est intégrée dans le marché de construction.

Il convient cependant d'assurer la même adaptation à l'extérieur de la cour et réaliser le branchement sur le réseau communal.

Ces travaux de branchement sont évalués à 3 526.00 € HT soit 4 231.20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'entreprendre les travaux évoqués sur la base du devis de 3 526.00 € HT soit 4 231.20 € TTC.

(délibération votée à l'unanimité)

N° 3. 8-3 Travaux de voirie rue de Pont-à-Mousson

1) Convention MATEC

Par délibération du 19 janvier 2015, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer une convention avec Moselle Agence technique (MATEC) pour une mission d'assistance à maître d'ouvrage dans le cadre des travaux envisagés rue de pont à Mousson.

Suite à la décision précitée, le Maire informe le Conseil Municipal que le coût de cette mission s'élève à 1 656 € TTC.

2) Convention URM

Dans la perspective des travaux envisagés rue de Pont à Mousson, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a sollicité l'URM afin de connaître le montant de la participation de cet organisme pour un éventuel enfouissement des réseaux.

Pour la seule rue de Pont à Mousson, la participation de l'URM s'élève à 24 775 €, auxquels pourrait être ajoutée la participation relative au tronçon entre la rue de Pont à Mousson et la limite du terrain d'implantation de l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention proposée par l'URM tronçon supplémentaire précité inclus.

3) Protocole Orange

Dans la même démarche de participation des concessionnaires aux travaux d'enfouissement des réseaux, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a contacté Orange pour évaluer la contribution que pourrait apporter cette entreprise.

La participation sera déterminée en fonction du nombre des points de connexions que révélera l'étude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à poursuivre les tractations avec Orange et l'autorise à signer le protocole et les documents qui s'y rattachent.

(délibérations votées à l'unanimité)

N° 4. 2-1 Urbanisme : révision allégée du PLU

Par une délibération du 19 janvier 2015, le Conseil Municipal a chargé le Maire d'entreprendre toutes les démarches pour aboutir à la construction d'une chambre funéraire.

Le Maire rend compte des échanges tenus avec le promoteur d'une part et les services de l'urbanisme d'autre part.

La réalisation souhaitée par le Conseil Municipal nécessitera une révision allégée du plan local d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le lancement d'une révision allégée du plan local d'urbanisme pour le seul terrain d'emprise du projet de construction de la chambre funéraire (parcelle 13 section 45).

(délibération votée à l'unanimité)

N° 5. 7-5 Finances locales : subvention scolaire

Le Maire communique au Conseil Municipal le courrier de Mme la Directrice de l'école de Rémilly sollicitant une participation financière de la commune pour :

- un voyage scolaire dans l'Yonne « Visite du château de Guédelon » et d'une carrière de pierre à Aubigny » du 27 au 28 avril 2015 pour 2 classes de l'école élémentaire (CM1 et CM2). Le coût du séjour est de 120 euros par élève, 34 élèves de Rémilly participent à ce séjour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

-décide de verser à la coopérative de l'école élémentaire une subvention de 680 € (20 € par enfant) pour ce voyage.

(délibération votée à l'unanimité)

N° 6. 7-1 Finances locales : Compte administratif 2014 (budget principal et budgets annexes)

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Bernard THIRIAT, Adjoint, statuant sur le compte administratif 2014 et les comptes annexes, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 de la commune, du Bâtiment Relais et du lotissement "Rue des Romains", les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif de la commune et les comptes annexes dressés par Monsieur Jean-Marie STABLO, Maire, accompagnés des comptes de gestion du receveur.

Considérant que Monsieur Jean-Marie STABLO, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2014 les finances communales en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Procédant au règlement définitif du budget 2014,

- propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

Commune

	Report 2013	Mandats émis	Titres émis	Résultat de clôture
Fonctionnement	322 883.17 €	1 524 706.66 €	1 864 293.70 €	662 470.21 €
Investissement	- 158 980.59 €	1 424 133.04 €	1 357 167.62 €	- 225 946.01 €

Bâtiment Relais

	Report 2013	Mandats émis	Titres émis	Résultat de clôture
--	-------------	--------------	-------------	---------------------

Fonctionnement	22 889.91 €	6 484.42 €	44 246.64 €	60 652.13 €
Investissement	- 33 867.85 €	33 206.22 €	34 578.91 €	- 32 495.16 €

Lotissement "Rue des Romains"

	Report 2013	Mandats émis	Titres émis	Résultat de clôture
Fonctionnement	130 846.80 €	143 437.73 €	165 538.31 €	152 947.38 €
Investissement	- 143 437.73 €	143 437.73 €	143 437.73 €	- 143 437.73 €

- approuve l'ensemble des comptes administratifs et déclare toutes les opérations de l'exercice 2014 définitivement clos
(délibération votée à l'unanimité)

N° 7. 7-1 Finances locales : Affectation du résultat 2014 (budget principal et budgets annexes)

Après avoir entendu le compte administratif 2014, le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, décide d'affecter le résultat comme suit :

Budget principal :

- compte R 1068 – Investissement : 503 337.01 €
- compte R 002 – Fonctionnement : 159 133.20 €

Budget bâtiment relais

- compte R 1068 – Investissement : 32 495.16 €
- compte R 002 – Fonctionnement : 28 156.97 €

(délibération votée à l'unanimité)

N° 8. 7-1 Finances locales : Compte de gestion 2014 (budget principal et budgets annexes)

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie STABLO, Maire,

- après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 de la commune, du Bâtiment Relais, et du lotissement "Rue des Romains", les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014,
- statuant sur l'exécution du budget 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2014 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

(délibération votée à l'unanimité)

N° 9. 7-1 Finances locales : Budget primitif 2015 (budgets annexes)

Le Maire propose au Conseil Municipal les budgets annexes 2015 du lotissement du Bâtiment Relais et du lotissement "Rue des Romains" :

Budget Primitif 2015 – Bâtiment relais

Fonctionnement	Investissement
Dépenses 72 403.61 €	Dépenses 70 495.16 €
Recettes 72 403.61 €	Recettes 70 495.16 €

Budget Primitif 2015 – Lotissement "Rue des Romains"

Fonctionnement	Investissement
Dépenses 683 250.00 €	Dépenses 296 875.46 €
Recettes 683 250.00 €	Recettes 296 875.46 €

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les budgets primitifs 2015 du Bâtiment Relais et du lotissement "Rue des Romains".

(délibération votée à l'unanimité)

N° 10. 8-1 Enseignement : participation des communes extérieures aux frais scolaires

Chaque année, le Conseil Municipal se prononce sur la participation demandée aux communes de résidence des élèves fréquentant les écoles de Rémilly.

Le Maire communique au Conseil Municipal le bilan chiffré précis faisant ressortir le coût de fonctionnement des écoles pour 2014 :

- Ecole élémentaire : 338.84 € par élève
- Ecole maternelle : 1186.53 € par élève.

L'école élémentaire, CLIS comprise, accueille 42 élèves de l'extérieur et l'école maternelle 15 élèves.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- fixe la participation financière des communes scolarisant des enfants à REMILLY à :
 - Ecole élémentaire : 338.84 € par élève
 - Ecole maternelle : 1 186.53 € par élève.
- charge le Maire d'informer les communes et d'émettre les titres de recettes correspondant après le vote des budgets 2015.

(délibération votée à l'unanimité)

suite de la réunion à huis clos

Lu, approuvé et signé
Pour extrait conforme
REMILLY, le 20 janvier 2015
Le Maire,

Jean-Marie STABLO